

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 2 DECEMBRE 2025

DELIBERATION : N° 2025/26
DIRECTRICE : Sophie TROUART
AFFAIRE SUIVIE PAR : Mohamed ZOBIRI

DELIBERATION N° 2025/26 :

Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2026 du CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une continuité de service entre la fin de l'exercice et le vote du budget primitif 2026,

CONSIDERANT les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissements en 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE l'ouverture anticipée des crédits d'investissements nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessous, jusqu'au vote du budget primitif :

CHAPITRES	Crédits ouverts en 2025	Plafond d'ouverture anticipée des crédits pour l'année 2026	Autorisation d'ouverture anticipée des crédits pour l'année 2026
20 Immobilisations incorporelles	5 000 €	1 250 €	1 250 €
21 Immobilisations corporelles	124 370,41 €	31 092,60 €	31 092,60 €
TOTAL	129 370,41 €	32 342,60 €	32 342,60 €

DIT que ces sommes seront inscrites dans le budget primitif 2026.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Mme Danièle GARCIA



Accusé de réception en préfecture
091-2691010-20251215-DEL2025-26-F
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025